



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 24

Question écrite n° 15880

## Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet d'autoroute A 24. Le futur tracé doit prendre en compte la nécessité de conforter l'industrie agroalimentaire du Ternois, ce qui permettrait de revitaliser ce territoire rural, tout en le désenclavant. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les orientations retenues à ce jour, par le ministère de l'équipement des transports.

## Texte de la réponse

Conformément aux dispositions de la loi sur la démocratie de proximité, la Commission nationale du débat public a décidé le 2 avril dernier l'ouverture d'un débat public sur le projet de liaison autoroutière entre Amiens, Lille et la Belgique. Ce débat devrait débuter en septembre prochain. Cette nouvelle liaison entre Amiens, Lille et la Belgique, devrait répondre, si elle était décidée, à de multiples objectifs. Il s'agit d'abord de l'achèvement de la grande tangentielle destinée à éviter l'Île-de-France et du renforcement de l'arrimage de cette région à la grande dorsale européenne. Cette nouvelle liaison ouvrirait au bénéfice de la métropole amiénoise et de la Somme une liaison rapide débouchant sur Lille et la Belgique et offrirait réciproquement à la métropole lilloise et au bassin minier une seconde ouverture vers le Sud et l'Ouest. Elle contribuerait également au développement des territoires desservis. Enfin, elle permettrait d'améliorer les conditions de circulation et le niveau de sécurité sur le réseau routier, apportant ainsi une réponse aux perspectives de saturation du trafic sur l'autoroute A 1. Dans le cadre de ce débat, un large éventail de solutions, dans une optique multimodale, sera analysé pour répondre à ces objectifs. L'objet principal du débat portera sur l'opportunité de réaliser la liaison autoroutière dans son ensemble, sans qu'il ait vocation à trancher entre les différentes options de tracés envisageables. Au titre de l'impact du projet, en termes d'aménagement du territoire, le désenclavement du Ternois devrait bien sûr être l'objet de discussions dans ce débat. Ce débat public donnera l'occasion aux différents acteurs de développer les questions qu'ils estiment utile d'évoquer. Il y a lieu de préciser qu'il durera quatre mois et sera suivi d'une consultation des élus par le Gouvernement avant que celui-ci ne prenne sa décision sur la suite du projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Leroy](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15880

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2003, page 2621

**Réponse publiée le** : 22 septembre 2003, page 7293